



ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
NIEDERANVEN

Niederanven, le 7 juin 2019

AVIS

Concerne: Publication de règlements communaux

Le projet de lotissement concernant la répartition de deux parcelles sises à Rameldange, commune de Niederanven au lieu-dit « rue Principale », inscrites au cadastre de la commune de Niederanven, section C d'Oberanven sous les numéros 2105/5701 et 2107/3877, en quatre nouveaux lots, a été décidé par le conseil communal en sa séance du 5 juin 2019.

Le projet de lotissement en question, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours francs après la date de publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal;

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charles Jacoby